
Annonce de divers dons patriotiques de la part de la municipalité de Verzy (Marne) qui demande l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de divers dons patriotiques de la part de la municipalité de Verzy (Marne) qui demande l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 562-563;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35193_t1_0562_0000_18

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ces. Les citoyens de notre district supportent cette disette avec patience, bien persuadés que l'active surveillance de la Convention n'attendra pas, pour venir à leur secours, qu'il soit sans ressource.

Nous ne vous ferons pas l'énumération des dons en chemises, bas, souliers, argent que nous avons fait à la patrie, nous nous contentons de vous dire que nous avons rempli ce devoir en bons sans-culottes. S. et F. ».

POMMIER (*vice-présid.*), DELHOM (*secrét.*),
GIRARDEAU (*secrét.*).

12

La société populaire de Vassens, département de l'Aisne, se plaint de ce que la commune de ce lieu ne peut obtenir justice relativement aux biens qui lui avoient été usurpés par son ci-devant seigneur. Elle annonce au surplus que l'esprit public est bon, et invite la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), et renvoi du premier objet de l'adresse au ministre de la justice.

13

La société républicaine d'Issoudun félicite la Convention nationale sur le gouvernement révolutionnaire qu'elle a établi; elle annonce qu'elle a équipé un cavalier jacobin, qui n'attend, pour partir, que la désignation de sa route.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (3).

14

La municipalité et la société populaire d'Épernon (4) annoncent que cette commune a secoué le joug du préjugé, que dans l'une de ses ci-devant églises la société tient ses séances, et que l'on se propose d'en dédier une autre à la Raison. Les pétitionnaires invitent la Convention à leur conserver l'une et à leur accorder l'autre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (5).

15

La société populaire de Villefranche, département de la Haute-Garonne, félicite la Con-

vention nationale sur le gouvernement révolutionnaire, et l'invite à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Villefranche, 29 niv. II*] (3)

« Citoyens représentants,

Le vaisseau qui vague au gré des vents doux et agréables n'a besoin pour être dirigé dans sa course que d'une manœuvre simple et facile, mais lorsqu'il est agité par la fureur des flots et des tempêtes, la même manœuvre lui seroit insuffisante pour arriver au port que disons-nous? elle lui seroit fatale: il faut nécessairement qu'elle soit changée jusque au moment qui permettra le retour de son mouvement ordinaire; cette double vérité ne vous a pas échappé, vous avez senti que la constitution que nous avons acceptée ne pouvoit avoir son exécution, que dans un temps calme, que dans un temps où l'amour des lois aura prévalu sur les passions funestes de liberticides qui se tourmentent pour renverser le berceau de la République? Dès lors qu'avez-vous fait? Vous avez voulu anéantir les ennemis du dedans et du dehors, et vous avez créé un gouvernement révolutionnaire qui ne doit être que provisoire. Les diverses parties de cet édifice nouveau forment un plan de conjuration rapide contre tous ceux qui seroient tentés de porter atteinte à la liberté, à l'égalité et à l'indivisibilité de la République: par cette loi salutaire vous avez monté l'esprit public à la hauteur de la Ste Montagne, il s'y est électrisé au milieu des éclairs et de la foudre dont votre comité de Salut public est l'habile conducteur.

Recevez, Citoyens représentants, le juste tribut de notre reconnaissance pour un décret dont le prix est au-dessus de tous les éloges, nous nous faisons un devoir de l'accepter avec empressement parce qu'il est de circonstance urgente, et qu'il est très propre à jeter les fondements durables d'une république qui doit en faisant le bonheur des Français, hâter celui de tous les peuples de l'univers. Continuez, continuez, Citoyens Législateurs, de concourir avec la même sagesse dans la carrière révolutionnaire, restez à votre poste jusque au retour de la paix; c'est là, c'est dans ce foyer volcanique que vous achèverez d'exterminer tous les ennemis du bien public et de justifier la haute opinion que les vrais sans-culottes ont de vos lumières et de votre patriotisme. S. et F. ».

AUGÉ (*présid.*), CAMBON (*secrét.*),
VIVIEZ aîné (*secrét.*), PONS (*secrét.*).

16

Le citoyen Caillet président de la municipalité de Verzy (4), département de la Marne, annonce l'envoi à la monnoie des dépouilles de la ci-devant église du même lieu. Il annonce également que cette commune, qui a fourni plus de cent défenseurs à la République, et qui vient

(1) P.V., XXXI, 179.

(2) Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXI, 179. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t); C. Eg., n^o 543; M.U., XXXVI, 376.

(4) Et non Apernon.

(5) P.V., XXXI, 179. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl^t).

(1) P.V., XXXI, 180.

(2) Bⁱⁿ, 23 pluv.

(3) C 292, pl. 940, p. 18.

(4) Et non Verry.

d'établir une société populaire en a consacré la première séance par des dons patriotiques qui se sont élevés à 158 l. 15 s. en numéraire, 304 l. en assignats, un panier de vieux linge et charpie, deux habits uniformes, trois vestes et culottes, six paires de bas, quatre paires de souliers et divers autres objets. Il demande que l'éducation publique soit promptement mise en activité.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

17

Le conseil-général de la commune de Mont-réal, district de Nantua, informe la Convention nationale que cette commune a fait don à la patrie des dépouilles de son église, qui est aujourd'hui dédiée à la Raison. Des braves sans-culottes ont donné, pour les défenseurs de la République, 68 chemises, 12 draps, deux couverts d'argent et un bon de 1000 l. La citoyenne veuve Delilia et le citoyen Antoine Delilia ont également fait don de 6/8 en capitaux et arrérages dans deux parties de rentes dues par la nation; et le citoyen Mermet, ci-devant curé de la même commune, de son traitement pendant tout le temps de la guerre.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin de la lettre, et renvoi au comité de liquidation pour les parties de rente données (2).

18

Le commissaire des guerres employé à Bouchain annonce qu'il a en sa disposition les effets que cette commune a donnés pour être distribués à la garnison, et qui consistent en 27 paires de souliers, 58 paires de guêtres, 52 paires de bas, trois paires de gants, trois habits, deux vestes, 14 culottes, 41 chemises, deux mouchoirs, deux sacs à peau, quatre sabres, deux ceinturons et un casque.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (3).

19

La société montagnarde de Luz annonce un don patriotique de six sabres de cavaliers, 25 chemises, 5 capes et un manteau. Elle regrette que sa pauvreté ne lui permette pas de donner davantage. Placés à l'extrême frontière, ses membres ont juré d'exterminer les lâches Espagnols (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Luz-en-Barèges, 12 pluv. II] (1)

« Législateurs,

Du milieu des Montagnes et des neiges sortent aussi des dons patriotiques. La Société montagnarde de Luz dépose sur l'autel de la patrie six sabres pour la cavalerie, vingt-cinq chemises, cinq roupes ou capes et un manteau. Elle regrette que sa pauvreté ne lui permette pas de donner davantage.

Placés à l'extrême frontière de l'Espagne, on ne voit ici que des citoyens soldats ou pour mieux dire des colonnes inébranlables devant l'ennemi comme les rochers qui les ont vu naître, et jamais les satellites du tyran espagnol ne fixeront qu'avec effroi la contenance majestueuse des Montagnards qui défendent leur liberté jusqu'à la mort. L'attitude fière des hommes libres est l'épouvantail des esclaves. Agissons, frappons à grands coups, la patrie sera sauvée et ça ira. »

BOUQUET (présid.), LACRAMPE (secrét.),
COURREGÉ (secrét.).

20

Les administrateurs du district de Saint-Fargeau, département de l'Yonne, annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoient 173 marcs d'argenterie provenant des églises de ce district, et qu'ils ont en dépôt 70 cloches et 15720 livres de différens métaux.

Ils demandent que tous ci-devant prêtres ou nobles ne puissent remplir des places d'instituteurs.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, et renvoi de la dernière proposition au comité d'instruction publique (2).

[St Fargeau, 14 pluv. II. A la Conv.] (3)

« Nous vous faisons l'envoi d'une caisse et d'une petite boîte en carton contenant ensemble la quantité de 573 marcs d'argent provenant des églises de ce district.

La raison ne s'y est pas bornée à cette seule victoire sur le fanatisme : toutes les cloches des communes, une grande quantité de fer, de cuivre, de fonte, de plomb en dépôt. Le conseil exécutif en est prévenu, qu'il ordonne, et tous ces objets qui étoient plutôt destinés à entretenir l'ignorance et perpétuer la superstition qu'à faire germer les vrais principes de la philanthropie, de l'amour, des devoirs du citoyen, deviendront utiles à la patrie en servant à consacrer ses triomphes et à lui en assurer de nouveaux.

Nous vous annonçons avec plaisir que les citoyens qui forment la première réquisition partent d'ici journellement par division, habillés et équipés, pour se rendre à La Fère, lieu de leur destination, ne démentiront pas l'énergie républicaine qui caractérise la nation française

(1) P.V., XXXI, 180. Bⁱⁿ, 23 pluv.

(2) P.V., XXXI, 180. Bⁱⁿ, 23 pluv.

(3) P.V., XXXI, 181. Bⁱⁿ, 24 pluv. (2^e suppl.); M.U., XXXVI, 376; J. Sablier, n^o 1133; C. Eg., n^o 543; Ann. patr., n^o 407; J. Fr., n^o 506.

(4) P.V., XXXI, 181.

(5) Bⁱⁿ, 23 pluv.

(1) C 291, pl. 924, p. 28. Reproduit dans *Audit. nat.*, n^o 507.

(2) P.V., XXXI, 181. Bⁱⁿ, 23 pluv.; J. Lois, n^o 502; *Batave*, n^o 362; C. Eg., n^o 543; M.U., XXXVI, 376.

(3) F^{ITA} 1009^c, pl. 1, p. 2231.